

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 24 juillet 2019
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 juillet 2019 s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf avril deux mil dix-neuf.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal : 10
Qui ont pris part à la séance 08
Votants 08

Présents : Mmes ARSAC Pascale --- PERRIN Marie Josèphe - PEYRON Anne-Marie
– RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian - PASCAL Jean-Claude -- VANSTEENBERGHE
François

Absente non excusée : Mme DUPLAN Elina –

Absent excusé : Mr ASTIER Denis

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Décision Modificative n° 1 : Virements de crédits – BUDGET EAU

DM n°25-2019

Nous avons reçu le décompte de la redevance pour pollution domestique des volumes facturés en 2018 d'un montant de 7 495,00 €.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, la somme de 6 400,00 € a été imputée au compte 701249 – chapitre 014.

Or, pour pouvoir payer la facture, il est donc nécessaire de faire un virement de crédits d'un montant de 1 095,00 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2019** :

CREDITS A REDUIRE :

| Chapitre | Compte | Nature | Montant |
|----------|--------|---------|-----------|
| 011 | 61523 | Réseaux | - 1 095 € |

CREDITS A OUVRIR :

| Chapitre | Compte | Nature | Montant |
|----------|--------|-------------------------------------|-----------|
| 014 | 701249 | Redevance pour pollution domestique | + 1 095 € |

Attribution des derniers lots des marchés de travaux pour la création de 3 logements dans l'ancienne boulangerie **DM n°26-2019 à n° 29-2019**

Vu les délibérations n° 17-2019 à 22-2019 du 4 juillet 2019 concernant l'attribution des lots n° 1 - 2 - 3 - 6 - 9 - 10 et 11 du marché de travaux pour la création de 3 logements dans l'ancienne boulangerie,

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence de relance des lots non couverts lors de la consultation initiale a été publié au B.O.A.M.P. du Dauphiné Libéré le 10 juin 2019.

Au terme de cette procédure, et suite à l'analyse des offres du 19 juillet 2019, les 4 lots restants ont été attribués aux entreprises suivantes, qui ont justifié de la régularité de leur situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-10 du C.C.P., et pour les montants indiqués :

- LOT N° 4 METALLERIE : ADM METAL ETOILE SUR RHONE : **38 220 € HT**
- LOT N° 5 MENUISERIE EXTERIEURE : PIERRE DORNE ET FILS SARL VALENCE **14 154,93 € HT**
- LOT N° 7 MENUISERIE INTERIEURE : PIERRE DORNE ET FILS SARL VALENCE **11 616,54 € HT**
- LOT N° 8 CLOISONS-PLAFONDS-PEINTURE : MPPI MALISSARD **46 040,50 € HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises et pour les montants et conditions susvisés, et tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des délibérations.

QUESTIONS DIVERSES :

Montélimar Agglo Festival 2019 :

Le Maire rappelle le concert gratuit de l'agglomération du 31 juillet 2019 et invite le Conseil Municipal à venir à 17 h 00 pour installer les chaises.

Poêles à granulés Le Prieuré : Le devis de l'entretien de 2 poêles est de 267.30 € TTC qui sera mensualisé aux locataires dès que les poêles seront posés.

Parcelle constructible : Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a une parcelle de 600 m² qui n'est pas exploitée et constructible. Le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition du Maire de vendre cette parcelle de 600 m² qui est constructible.

Chemin de la Fontaine Salée/Chemin de Mativet : Suite à la demande de plusieurs riverains pour les dos d'ânes, il est décidé de faire un muni référendum afin de prendre l'avis de tous les gens concernés. Ces derniers recevront un courrier nominatif.

Antenne TV Le Prieuré : l'antenne de la télé au Prieuré a bougé. Le Maire demandera à un technicien d'intervenir.

Ambroisie : Florian BRACHET, responsable ambroisie, a fait le tour de la commune. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

Voirie : Jean-Claude PASCAL fera le tour de la commune pour voir l'état de la voirie en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 15.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL